

séance du 1^{er} juillet 2026

Ce qui s'est décidé au conseil municipal du 1er juillet 2026

Cinq minutes pour tout comprendre.



NB: toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés (aucune voix contre).

Plus de transparence dans les décisions

La loi impose déjà à la Maire de rendre compte des décisions qu'elle prend seule (sans vote) au conseil. Ici, la Maire a choisi d'aller au-delà : elle s'engage à informer le conseil de façon plus régulière et plus détaillée que ce que la règle exige.

Un choix volontaire, au service de la transparence.

LES VOTES

Délégations à la Maire		
 Pour : 19	 Contre : 0	Abstention : 0

19 votants

Un cadre clair pour nos marchés

Jusqu'ici, la commune n'avait aucun règlement pour ses marchés du dimanche. C'est désormais le cas.

Pour plus de clarté, les exposants régleront un abonnement trimestriel, payable d'avance, de 12 €.

Ce qui maintient la place à 1€ pour tous.

Un système simple, pensé pour encourager la présence régulière des commerçants.

LES VOTES

Règlement des marchés communaux		
 Pour : 14	 Contre : 0	Abstention : 5

19 votants

Des frais d'élus encadrés

Le conseil a mis en place des règles claires, en conformité avec la loi.

1. des frais de déplacement, remboursés sur la base des indemnités kilométriques de la fonction publique.
2. des frais liés à des mandats spéciaux (type Congrès des Maires à Paris).
3. des frais de garde d'enfants et d'assistance, en cas de conseils ou de réunions (pris en charge par l'État).

LES VOTES

Frais des élus		
 Pour : 19	 Contre : 0	Abstention : 0

19 votants

Soutien à l'éco-pâturage

La commune poursuit la mise à disposition de terrains à l'association OCE Lou Patus (brebis, ânes, chevaux).

Nouveautés :

- . des actions pédagogiques, en plus de l'entretien naturel des espaces par des animaux (sans machine ni produit).
- . une communication automatique pour les riverains.

Une aide de 2 500 euros accompagne l'opération.

➡ Bon pour la nature, bon pour la prévention des incendies, et désormais ouvert à la sensibilisation.

LES VOTES

Convention OCE Lou Patus		
 Pour : 19	 Contre : 0	Abstention : 0

19 votants

Les autres votes



Les autres décisions

Nous avons validé le compte rendu de la séance du 5 juin



Pour : **19**



Contre : **0**

Abstention : **0**

19 votants

Nous avons régularisé les droits de place du marché de la création du 30 mai 2026



Pour : **19**



Contre : **0**

Abstention : **0**

19 votants

Nous prêtons un terrain communal (parcelle AL 11) à un éleveur local pour du pâturage.



Pour : **19**



Contre : **0**

Abstention : **0**

19 votants

Nous avons désigné nos représentants pour la gestion de l'eau (SAGE Lez-Mosson-Étangs palavasiens) et pour l'intercommunalité (CLECT).



Pour : **19**



Contre : **0**

Abstention : **0**

19 votants

Prochain conseil municipal - Mercredi 5 août 2026

Retrouvez le replay du conseil municipal sur
YouTube : **@communedesmatelles**